

A WORLD FOR US

Société par actions simplifiée au capital de 11.000 euros
Siège social : 229, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
510 489 503 RCS Paris
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juillet,
Au siège de la Société,

AWFUS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 41, rue Poliveau – 75005 Paris, immatriculée sous le numéro 951 150 721 RCS Paris et représentée par Monsieur Stéphane Delorme, dûment habilitée aux fins des présentes, associé unique de la Société (ci-après désignée l'« **Associé Unique** »),

reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance du rapport du Président sur les opérations projetées,

a pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

1. *Constatation de l'absence de nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 – mission spécifique de régularisation ;*
2. *Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ;*
3. *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

Constatation de l'absence de nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 – mission spécifique de régularisation

L'Associé Unique

constate que, conformément à l'article L.227-9-1 du Code de commerce, la Société devait nommer un Commissaire aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,

renonce à se prévaloir de toute nullité des décisions et actes pris en conséquence de cette absence de nomination, en ce inclus l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2024 et la décision de versements de dividendes à l'Associé Unique,

décide de nommer la société GOOD MORNING, Commissaire aux comptes, pour la réalisation d'une mission spécifique de régularisation portant sur :

- La certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- L'examen des décisions juridiques intervenues entre les décisions unanimes du 19 juin 2025 et ce jour, en vue de s'assurer de leur régularité au regard des obligations légales et réglementaires.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Associé Unique

désigne, à compter de ce jour et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030 en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

GOOD MORNING

10 Allée Hugues Limonti - 69930 Saint-Laurent-de-Chamousset
353 860 851 RCS Lyon

(le « **Commissaire aux Comptes Titulaire** »).

Le Commissaire aux comptes Titulaire ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** au porteur d'un extrait, d'un original ou d'une copie certifiée des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique.

AWFUS

Représentée par Stéphane Delorme